



Non présentation d enfants

Par **Christelle p**, le **08/08/2020** à **22:31**

Bonjour J ai découvert que ma fille de 16 ans fumer du chite et en vendez de ce faite je l ai appeler pour lui dire et le lendemain elle porte plainte pour attouchements sur elle de mon mari et donc ne reviendra pas chez moi donc ont ce donné rendez vous il me donne mon fils mais pas ma filles que faire j ai déjà était porter plainte pour vente et consommation de stup à presser que chez son père elle boît et fumé du chite tout les soir que faire

Par **Visiteur**, le **08/08/2020** à **22:46**

Bonsoir

Avez vous rencontré les services sociaux, votre cas semble être de leur ressort, mais aussi de celui du JAF et du juge des mineurs.